

21 mars 2016

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 novembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 230 000 francs destiné à l'étude de la valorisation et de la conservation des fouilles archéologiques du bastion Saint-Antoine, situé rue Charles-Galland, sur la parcelle N° 4277, feuille N° 12 du cadastre de la commune de Genève, secteur Cité.**

**Rapport de M. Simon Brandt.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 19 janvier 2016. La commission s'est réunie autour de cet objet le 15 mars 2016 sous la présidence de M. Jacques Pagan. Les notes de séance ont été prises par M. Nicolas Rey que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

**Séance du 15 mars 2016**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du département, de M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti, et de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M<sup>me</sup> Martine Koelliker, directrice adjointe du département, et de M. Jean-Yves Marin, directeur du Musée d'art et d'histoire*

M. Pagani rappelle les éléments relatifs aux vestiges archéologiques qui ont été découverts sur le bastion Saint-Antoine lors des travaux de réaménagement du site. Il fait remarquer que les restes retrouvés datent d'une époque assez ancienne où les morts étaient enterrés sous l'église et non pas autour de celle-ci, pratique que le clergé s'est efforcé de faire cesser. Il souligne le fait que les vestiges retrouvés à l'emplacement de l'ancienne église Saint-Laurent remontent jusqu'à l'époque gallo-romaine. La proposition PR-1166 s'inscrit donc dans la volonté de mettre en valeur ce pan de l'Histoire genevoise, qui témoigne de l'évolution dynamique des villes qui s'étendent puis se résorbent au fil des siècles. Il souligne le fait que les fouilles archéologiques sont sous la responsabilité du Canton de Genève. C'est pourquoi il prie les membres de la commission de développer ce crédit permettant de lancer un concours qui devrait s'effectuer de manière tripartite, entre le Canton, la Ville et un mécène choisi après la désignation du lauréat.

M. Meylan procède alors à la présentation PowerPoint (voir l'annexe). Il informe que les fouilles sont pour l'instant en attente. Il s'agit en effet d'entamer une phase de consolidation de ce qui a déjà été mis au jour, en attendant

l'adoption d'un éventuel projet. Il rappelle le projet d'aménagement paysager prévu préalablement. Il rappelle que la pétition lancée par les habitants de la Vieille-Ville a été un moteur dans la réflexion relative à l'avenir du site et de sa mise à disposition au public de façon durable. Il est intéressant de constater que la configuration du terrain, qui est en pente, fait que les objets les plus anciens se retrouvent à son sommet contrairement à la logique archéologique qui veut que l'ancienneté des vestiges soit liée à la profondeur du sol. Il souligne le fait que l'extraordinaire qualité du site est reconnue par les services de l'archéologue cantonal lui-même. Il poursuit ensuite la présentation des différentes diapositives. Il insiste sur le fait que la construction d'un bâtiment s'avère nécessaire car les vestiges sont sensibles non seulement à la pluie et au vent, mais également aux éléments climatiques généraux. Il expose ensuite les trois hypothèses retenues, en mettant en évidence les difficultés liées à la hauteur irrégulière du site, qui est due principalement à la disposition, dans une zone bien délimitée, d'amphores retournées – qui servait de vide-sanitaire sur lequel reposaient les constructions plus récentes. Le projet devra en effet tenir compte du fait que la structure protégeant le site ne pourra pas s'élever trop au-dessus du bastion Saint-Antoine, car il serait préférable de garder une vue dégagée sur la rade et le Jet d'eau. Il souligne le fait qu'il faut tenir compte, dans le prix mentionné, du montant nécessaire aux mesures provisoires de sauvegarde du site, c'est-à-dire avant que le projet proprement dit ne soit lancé. Il informe que le site se trouve en zone verte mais que des dérogations pour des infrastructures publiques peuvent être délivrées par le Canton. Enfin, en réponse à une interrogation de la commission, il confirme que le mur d'enceinte restera tel quel.

M. Kanaan complète en soulignant le fait que ce site est véritablement exceptionnel sur le plan patrimonial et culturel. La question reste de savoir comment dynamiser au mieux ce site. Comme ce dernier se trouve dans le quartier de la Vieille-Ville, la Fondation des clefs de Saint-Pierre constitue un partenaire important pour répondre à cette question. Il précise que le projet n'est pas celui d'un musée mais bien d'un site archéologique permettant de diversifier les parcours culturels disponibles en Vieille-Ville. Le Musée d'art et d'histoire est bien entendu impliqué, c'est la raison pour laquelle il est mentionné dans la proposition PR-1166, mais la question de l'exploitation effective du site reste encore ouverte. Donc l'étude du projet comprend également les éléments relatifs à la dimension muséographique du site.

M. Pagani souhaite préciser pourquoi les déductions en lien à la participation de l'Etat ne sont pas mentionnées. La raison repose sur le fait que ce dernier n'a pas pour l'instant le budget nécessaire pour participer au lancement de concours. Après avoir fait remarquer que les squelettes mis au jour sont extrêmement friables, il souligne le fait que le site restera à l'air jusqu'au plus tôt en 2021. C'est pourquoi il estime primordial que le Conseil municipal donne son accord

au plus vite pour la valorisation de ces vestiges. Il ajoute qu'il s'engage à ce que le Canton verse l'argent nécessaire le moment venu. Il rappelle que le Grand Conseil a donné son accord pour la valorisation du site, et ce, à l'unanimité.

M. Kanaan ajoute encore que cette participation sera particulièrement importante dans le crédit de réalisation. En effet, la Ville peut envisager d'assumer le crédit d'étude seule, mais il est difficile qu'elle puisse en faire de même pour le crédit de réalisation.

Une commissaire se demande s'il est prévu que la Confédération participe.

M. Kanaan répond que la Confédération ne subventionne plus les sites, mais uniquement les éléments du patrimoine, comme des bâtiments. Il précise toutefois qu'un certain nombre de fondations sont intéressées à participer au projet.

M. Pagani affirme qu'il s'adressera néanmoins à la Confédération.

Une commissaire se demande si la Ville n'est pas en train d'assumer une responsabilité cantonale dans ce projet.

M. Pagani répond que le Canton a déjà investi plusieurs millions dans le cadre des fouilles archéologiques – particulièrement conséquentes sur ce site – qui sont en effet une prérogative cantonale.

Un commissaire se dit tout à fait favorable à la mise en valeur de pareil site d'autant plus qu'il se trouve en plein centre-ville. Il se demande comment la participation financière sera répartie.

M. Pagani répond que la clef de répartition est mentionnée dans la proposition PR-1166 et qu'elle est d'un tiers pour chacun des trois acteurs destinés à financer le projet. Il ajoute que si d'autres investisseurs privés devaient manifester leur intérêt pour ce projet, la part de la Ville baissera.

M. Kanaan ajoute qu'il s'agit pour l'instant de trois fois 4 millions de francs pour la réalisation du projet.

Une autre commissaire se demande si les fouilles se poursuivent actuellement.

M. Marin répond que les fouilles, qui pourraient continuer, sont pourtant stoppées afin de pouvoir sauvegarder la dimension pédagogique du site. Etant lui-même archéologue, de plus spécialiste de cette période, il souligne la chance de disposer de vestiges datant de la période qui s'étend entre le VII<sup>e</sup> siècle et le IX<sup>e</sup> siècle et qui est peu représentée à Genève ou en Europe de manière plus générale. De plus, le fait de pouvoir présenter des vestiges témoignant de l'évolution de la Ville de Genève sur une «séquence» d'un millénaire et demi présente un intérêt pédagogique essentiel.

Un commissaire informe que lorsqu'il a visité le site l'été dernier, les archéologues ont affirmé qu'ils souhaitaient poursuivre les fouilles. Il souhaiterait savoir ce qu'il en est.

MM. Pagani et Marin répondent que les archéologues ont continué les fouilles après cet été, mais qu'ils ont été contraints d'arrêter afin de conserver l'utilité du site. M. Marin ajoute que la subtilité de l'archéologie, qui est destructrice par définition, est de savoir quand s'arrêter, c'est-à-dire lorsque ce qui a été découvert aide à la compréhension de l'Histoire.

Un commissaire se demande si le délai pour le lancement du concours va être repoussé.

M. Pagani confirme puisque le feu vert pour le déblocage du crédit doit encore être donné.

Le président s'étonne de la surprise qu'a provoquée la découverte de ces vestiges. Il demande alors s'il existe des documents anciens faisant état de ce qui se trouvait sur le bastion Saint-Antoine.

M. Marin répond qu'il n'existe qu'extrêmement peu de documentation pour la période concernée.

M. Pagani ajoute que l'archéologue cantonal, M. Terrier, l'a informé que les historiens et archéologues ont eu vent de l'existence d'une église Saint-Laurent, sans pour autant pouvoir la localiser.

Une autre commissaire se demande s'il est possible d'envisager une structure plus légère qu'un bâtiment et qui permettrait au public de pouvoir visiter le site sans interrompre éventuellement les fouilles. Elle se demande ce qui est prévu jusqu'en 2020.

M. Pagani répond que les conditions climatiques, comme l'humidité ou l'hygrométrie, doivent impérativement rester stables. Il conclut en déclarant que le concours vise justement à trouver la solution optimale.

M. Meylan rappelle les différentes hypothèses qui tiennent justement compte des différentes possibilités et gabarits envisageables. Il conclut en déclarant que le plus important dans le cadre du concours est de comprendre les enjeux entre les hypothèses minimalistes et maximalistes. Il répète que ce qui est prévu jusqu'en 2020 repose sur les 200 000 francs nécessaires aux archéologues pour stabiliser ce qui a été découvert. Les visites du public seront organisées lors de journées déterminées comme cela a été le cas jusqu'à présent.

#### *Discussion et prises de positions*

L'ensemble de la commission souligne la qualité de ce projet.

*Vote final*

La proposition PR-1166 est approuvée à l'unanimité des membres présents, soit par 14 oui (1 UDC, 3 LR, 2 DC, 1 MCG, 4 S, 1 Ve, 2 EàG).

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 230 000 francs destiné à l'étude de la valorisation et de la conservation des fouilles archéologiques du bastion Saint-Antoine, situé rue Charles-Galland, sur la parcelle N° 4277, feuille N° 12 du cadastre de la commune de Genève, secteur Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 230 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 1 annuité.

*Annexe (à consulter sur internet):*

présentation PowerPoint de la valorisation du bastion Saint-Antoine